

Revue Africaine des Sciences de l'Antiquité **SUNU XALAAAT**

N° 4, Décembre 2024, p. 200-214.

**Contexte et problématique de la réception du
message d'Augustin d'Hippone sur la
Continentia conjugalis après 410 : Analyse du
chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres
127, et 262 d'Augustin d'Hippone**

Sergino Paolo César DIÉDHIOU
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
serginopaolocesar.diedhiou@ucad.edu.sn

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

Résumé. Cet article traite de la manière dont le message d'Augustin d'Hippone sur la question de la continence conjugale a été perçu après le sac de Rome en août 410. Ensuite, il cherche à mettre en relation la recherche effrénée du salut avec la crainte d'un monde en perdition. Enfin c'est à travers une étude comparative que l'on arrive à mesurer le degré d'influence des opinions d'Augustin au sujet du mariage sur sa correspondante Ecdicia.

Abstract. This article deals with the way in which the message of Augustine of Hippo on the question of marital continence was perceived after the sack of Rome in August 410. It then seeks to relate the frantic search for salvation with the fear of a world in distress. Finally, it is through a comparative study that we can measure the degree of influence of Augustine's opinions on the subject of marriage on his correspondent Ecdicia.

Mots-clés : Concupiscence, continence conjugale, ascèse, correspondance, vœu.

Keywords: Concupiscence, marital continence, asceticism, correspondence, vow.

Introduction

Les grandes calamités que le monde a connu ont très souvent bouleversé les comportements, les modes de vie, les rapports entre les hommes eux-mêmes. L'exemple de la pandémie de la covid 19 est assez pertinent à ce sujet. Mais si on remonte le temps, dans l'Antiquité romaine, on se rappelle que la prise de Rome en août 410 avait été vécue comme une catastrophe par les habitants de l'empire. L'Église aussi n'était pas épargnée par les tribulations ; et c'est dans ce contexte qu'Augustin encourageait fortement le renoncement à la richesse matérielle et aux plaisirs de la vie. Pour les couples, il préconisait la continence conjugale afin d'éviter le péché de la chair.¹ Ainsi, la lecture du *De bono conjugali* et de quelques extraits de sa correspondance nous permettra-t-il de porter une réflexion sur les problèmes liés à la perception et à l'application du message religieux de l'évêque d'Hippone sur la continence conjugale. Quels liens pouvons-nous faire alors dans le triptyque suivant : chute de Rome – message d'Augustin – réception des idées augustiniennes sur la sur le mariage et la continence ? Pour répondre à cette question, nous serons amené à analyser l'état psychologique dans lequel s'inscrit la réception du message d'Augustin, ensuite nous verrons quel était le fondement religieux de celui-ci, enfin nous mettrons en parallèle quelques idées du *De bono conjugali* et le contenu de la lettre 262 pour tenter de comprendre l'attitude d'Ecdicia, une dame romaine correspondante de l'évêque d'Hippone.

1. Le contexte ou état psychologique de la réception du message d'Augustin sur la continence conjugale: analyse des lettres 122 et 127

Le 10 août 410, Rome tombe aux mains des « Barbares » dont le chef était Alaric. Qui aurait cru que la « ville éternelle » succomberait ; « elle qui surpassait de loin toutes les autres villes comme les cyprès dominaient les viornes »². Cette défaite sonnait comme le début d'une fin du monde : c'était l'apocalypse. La psychose et la peur régnaient dans les cœurs et les esprits au point de bouleverser la marche du monde.

¹ La position d'Augustin sur la continence est clairement précisée dans le *De bono conjugali* au chapitre VI où il écrit : *Ac per hoc melior est quidem ab omni concubitu continentia quam vel ipse matrimonialis concubitus, qui fit causa gignendi* : « Mais à travers cela, la continence de tout acte sexuel est bien meilleure que le devoir conjugal quoique celui-ci soit fait pour la procréation ».

² Virgile, *Les Bucoliques*, églogue 1, vers 24-25 : *verum haec tantum alias inter caput extulit urbes, quantum lenta solent inter viburna cupressi*.

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

La chute de l'*Urbs* avait fini de réveiller quelques soupçons millénaristes que l'on peut déceler dans le sermon 81³ et à travers quelques extraits de la correspondance de l'évêque d'Hippone. Aussi pouvons-nous apprécier comment la chute de Rome avait affecté psychologiquement la population de l'Empire par le lexique de la « déchéance » qu'Augustin emploie souvent quand il fait allusion à cette « catastrophe ».

Ainsi, dans la lettre 122, rédigée en 410, s'adressait-il à ses confrères en ces termes :

Ainsi donc non seulement vous ne devez pas limiter vos œuvres de miséricorde, mais encore, vous devez en faire plus que d'habitude. Comme s'enfuient à grande vitesse vers des endroits mieux protégés ceux-là qui voient l'imminence de la chute d'une maison à cause de la vétusté des murs, de même, plus les cœurs chrétiens sentent s'approcher la déchéance de ce monde par la recrudescence des calamités, plus ils doivent transférer vers le trésor céleste, avec beaucoup de célérité, les biens qui étaient disposés à être placés sur cette terre ; de telle sorte que, s'il arrive une catastrophe humaine, celui qui s'est éloigné d'une demeure en ruine se réjouira : si rien de tel n'arrive, que personne ne soit attristé quand, après la mort, il aura déjà confié ses propres biens au Dieu immortel auprès de qui il se sera rendu⁴.

Cet extrait de la lettre 122 d'Augustin d'Hippone peut être analysé sous deux volets dont le deuxième peut être perçu comme une conséquence du premier. D'abord, elle permet de renseigner le lecteur sur l'état de psychose qui hantait les esprits après la chute de Rome. En effet, Augustin insiste beaucoup sur le lexique de la « chute » et de la « destruction ».

³ Le sermon 81, rédigé probablement vers la fin de l'an 411 contient quelques opinions millénaristes : « Le Christ est donc venu te consoler au milieu de ces douleurs et te promettre un éternel repos. Ah ! garde-toi de vouloir t'attacher à ce vieux monde et ne refuse pas de te renouveler dans le Christ. Le Christ te dit : Le monde s'en va, le monde est vieux, le monde succombe, le monde est déjà haletant de vétusté, mais ne crains rien, ta jeunesse se renouvellera comme celle de l'aigle » Sermon, 81, 8. « Que t'apprend-on en effet, chrétien, que t'apprend-on de nouveau ? Sous le règne du Christianisme le monde est dévasté, le monde touche à sa fin. Ton Maître ne l'avait-il pas dit que le monde serait dévasté ? Ne t'avait-il pas dit que le monde aurait une fin ».

⁴ Aug.Hipp. *Epist.* 122,2 : *Non solum ergo non debetis minus facere opera misericordiae, sed etiam debetis amplius quam soletis. Sicut enim ad loca munitiora festinantius migrant, qui ruinam domus vident contritis parietibus imminere; sic corda christiana quanto magis sentiunt mundi huius ruinam crebrescentibus tribulationibus propinquare, tanto magis debent bona quae in terra recondere disponebant, in thesaurum coelestem impigra celeritate transferre, ut si aliquis humanus casus acciderit, gaudeat qui de loco ruinoso emigravit: si autem nihil tale fuerit subsecutum, non contristetur qui quandoque moriturus, immortalis Domino, ad quem venturus est, bona propria commendavit.*

L'allégorie de la maison en ruine (*ruinam domus*) exprimée dans ce texte confirme encore la pensée de l'imminence d'une fin des temps, d'où l'usage fréquent des expressions telles que : *ruinam domus* (maison en ruine) ; *contritis parietibus* (vétusté des murs) ; *huius ruinam crebescens tribulationibus* (déchéance du monde par la recrudescence des calamités) ; *humanus casus* (catastrophe humaine) ; *loco ruinoso* (demeure en ruine). C'est une raison assez suffisante donc de considérer que les idées millénaristes étaient encore latentes dans la pensée d'Augustin et de ses contemporains surtout que cette lettre faisait suite au sac de Rome.

Ensuite, l'évêque d'Hippone ne se contente pas seulement d'exprimer la vision apocalyptique de l'époque, mais il appelle les fidèles chrétiens à une prompt conversion (*impigra celeritate*) en conséquence de la fréquence des calamités (*crebrescentibus tribulationibus*) qui annonçaient la fin du monde et, peut-être, le retour « messianique du Christ ».

Enfin, il est important de rappeler que la lettre 122 avait été adressée aussi au clergé d'Hippone dont les membres, parce qu'affligés et découragés des malheurs que Rome subissait (*ne vos vincat et pigros faciat contritio huius mundi*)⁵, avaient négligé leurs œuvres de charité envers les pauvres. Ce qui prouve donc que le sentiment de crainte avait même gagné l'élite religieuse.

Le même lexique pathétique est développé dans la lettre 127 rédigée en 411, où Augustin s'adresse au couple Armentarius et Pauline. En effet, le texte renferme beaucoup d'allusions à la mort, la douleur, la fin et la crainte en relation sans doute avec la situation inquiétante de l'empire. Pour la fin nous pouvons avoir le lexique suivant :

finienda ; *finiunt* ; *finire*. Pour la crainte : *timet* ; *timeatur* ; *timent* ; *timor*. La mort : *mortem* ; *mors* ; *moriantur* ; *moriuntur* ; *perire*. L'allusion à la douleur est reprise par : *doloribus* ; *doleant* ; *dolere*⁶.

On constate donc que les mots employés par Augustin décrivent précisément la situation chaotique que vivaient les habitants de l'empire. La chute de Rome aura causé de profondes afflictions au sein dans toutes les couches sociales⁷. Aux allures d'une fin du monde, ce désastre est accueilli avec surprise, crainte et désarroi.

⁵ Aug. *Epist.* 122, 2 : « que la destruction de ce monde ne vous abatte et ne vous rende pas indolents ».

⁶ Voir Aug. *Epist.* 127, 2.

⁷ P. Brown cite Pélage dans sa lettre à Démétriaque : « ce n'est arrivé que depuis peu et vous en avez été témoin : Rome, la maîtresse du monde, a frissonné de terreur au son strident des

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

Quoique M. Dualey semble situer la prise de distance d'Augustin vis-à-vis du millénarisme vers l'an 400⁸, il n'en demeure pas moins que l'on puisse remarquer quelques survivances de ce Chiliasme au-delà de cette date. Les lettres 122 et 127, rédigées entre 410 et 411 sont assez éloquents quant aux sentiments d'un millénarisme encore présent dans les consciences.

C'est dans ce contexte de peur et d'attente d'une fin des temps imminente que l'évêque d'Hippone entretient des échanges épistolaires avec, d'abord, le couple Armentarius et Paulina, puis avec Ecdicia sur la continence conjugale. Bien que les opinions sur cette pratique ascétique se soient avérées antérieures aux événements de 410, il faut toutefois estimer que les calamités de l'époque auront servi d'arguments pouvant justifier cette course effrénée vers la conversion et la quête de la spiritualité allant jusque dans la sexualité conjugale.

2 La lettre 127 d'Augustin à Armentarius et Paulina : une explication religieuse du vœu de continence

La naissance du conflit pélagien⁹ aura permis à l'évêque de s'investir davantage sur cette question, de revoir et de justifier sa position à propos du mariage. Ainsi, entre 412 et 419, Augustin rédige-t-il deux ouvrages : le *De continentia* et le *De nuptiis et concupiscentiā*. Si dans le *De continentia*, il résume la continence comme un don de Dieu, et donc comme une grâce accordée à l'homme, dans le *De nuptiis et concupiscentia*, il s'évertue à répondre aux critiques pélagiennes sur certaines ambiguïtés de ses idées sur le mariage perçu comme le foyer de la concupiscence.

Le danger que représentait le pélagianisme oblige donc l'évêque Augustin, à partir de 411-412, à axer ses conversations avec ses

trompettes et hurlements des Goths. Où était alors la noblesse ? Où étaient passés titres et dignités ? Tous étaient mêlés les uns aux autres et secoués par la peur... Esclaves et nobles se confondaient, le spectre de la mort se dressait devant nous » Pélage, *Ep.ad Demetriadem*, 30 (P.L. XXX, 45 D), Voir P. Brown, 2001, *La Vie de Saint Augustin*, p.377.

⁸ « À quelle date Augustin a-t-il pris ses distances vis-à-vis du millénarisme ? », Dualey M., 2015, p. 57. L'étude de Dualey montre qu'Augustin se serait éloigné des théories millénaristes à partir de 395 si on se réfère aux textes analysés, mais c'était sans compter que cinq années plus tard le sac de Rome allait bouleverser encore les consciences.

⁹ Le *De bono conjugali* serait rédigé après l'an 404. (Voir P. Brown, *La vie de Saint Augustin*, p.242. Et déjà, dans cet ouvrage, Augustin esquissait ses opinions sur le devoir conjugal (chapitre VI), la continence, la chasteté conjugale (chapitre XXIII) et l'utilité même du mariage (chapitre IX).

correspondants sur les thématiques diverses : la grâce, la prédestination, le baptême des enfants, la continence, la pudeur conjugale, la concupiscence... D'ailleurs il aura l'occasion d'expliquer le fondement religieux du vœu de continence dans la lettre 127.

La lettre 127 est une missive d'exhortation qu'Augustin fait à Armentarius et à sa femme Paulina qui, tous deux, auraient émis le vœu de continence. Ce vœu intéresse particulièrement l'évêque d'Hippone d'autant plus qu'il fit souvent allusion à la continence en la considérant comme une vertu qui rapprocherait de la divinité celui qui la pratique. Augustin donc est tout heureux d'apprendre que ce couple avait formulé un tel vœu (*qua eius narratione exhilaratus*) ; il entreprend de leur expliquer le fondement religieux de celui-ci et sa légitimité dans le contexte historique de l'époque.

Dans la religion romaine traditionnelle la relation que l'homme entretient avec une divinité peut être lue sous deux angles : le *do ut des* (littéralement : je donne pour que tu me donnes) et le *da ut dem* (donne pour que je te donne). Que ce soit l'une ou l'autre formule, une relation d'intérêt liait le Romain à la divinité. Le principe du *do ut des* implique une dévotion et un respect des divinités qui assurent en retour une protection à l'humanité. C'est dans ce sens que les prières et les sacrifices publics ou privés auxquels les citoyens romains avaient recours, constituaient un moyen d'attirer la bienveillance, le pardon, la protection ou l'apaisement de la colère divine. De même, la logique du *da ut dem* impose d'abord une manifestation réelle et visible de la divinité à la suite d'un vœu formulé ; manifestation après laquelle, le citoyen est tenu de respecter son vœu. En effet, il s'agit de promettre pour recevoir¹⁰. S'il arrivait que la manifestation divine ne fût pas réalisée, le citoyen n'est pas tenu de réaliser le vœu formulé¹¹.

Formuler un vœu est un contrat qui signifie à la fois une promesse et une prière. Lorsque la souscription est faite (*nuncupatio voti*), le souscripteur devient par la suite un *damnatus voti*, dès que son vœu est exaucé.

Mais avec Augustin d'Hippone, la perception chrétienne du *votum* revêt surtout une fonction rédemptrice et salutaire en réponse aux préoccupations

¹⁰ Pendant la bataille qui opposait Romains et Sabins, Romulus avait formulé un vœu à Jupiter Stator pour le salut du peuple romain et de son armée qui se trouvait dans une situation défavorable : *Hic ego tibi templum Statori Ioui, quod monumentum sit posteris tua praesenti ope servatam urbem esse, uoueo*. Tite-Live, *Ab urbe condita*, I, 12, 6.

¹¹ Scheid, J., 2014, « Le vœu non acquitté : une originalité de la piété romaine », *Systèmes de pensée en Afrique noire*, 19, p. 33-38.

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

de la vie d'ici-bas¹² et aux aspirations de celle de l'au-delà. Et à la différence du *damnatus voti* de la religion traditionnelle romaine, on devient un *voti reus*¹³ dès que le vœu est exprimé : le souscripteur nourrit une certaine assurance et une espérance (*fides*) de voir son vœu exaucé par Dieu. Cependant il demeure un perpétuel débiteur du vœu prononcé ; c'est pourquoi Augustin informe Armentarius en ces termes :

Si je devais t'exhorter à cette vie de dévotion, je pourrais distinguer aussi, avec mesure, ceux-là même qui sont destinés au royaume des cieux du côté droit selon leurs rangs et mérites et montrer en quoi une vie conjugale des pères et des mères de famille, pourtant pieux et religieux, destinés à engendrer des enfants, est différente de cette vie que vous avez vouée à Dieu, mais puisque tu as déjà prononcé ton vœu, tu t'es alors déjà lié¹⁴.

En somme, on retiendra que le *voti reus* ne doit pas faillir à sa promesse, car selon Augustin d'Hippone c'est une heureuse nécessité que de se lier à Dieu par un vœu. Le *voti reus* est non seulement astreint par obligation morale et religieuse, mais encore il est redevable à Celui pour qui il a formulé un vœu, d'où la forte présence du champ lexical de l'obligation et de la dette¹⁵. Dans ce cas précis, il s'agit du vœu de continence que certains couples, unis par le lien du mariage et motivés par une espérance de félicité, observaient souvent dans un consentement mutuel. En effet, la continence

¹² Il faut noter que le sac de Rome par les Barbares n'avait pas encore fini de marquer les esprits en 411. Aussi dans la conscience de beaucoup de chrétiens ce désastre annoncerait-il une fin du monde aux allures apocalyptiques. Ce contexte de terreur et d'instabilité justifierait une attitude de repentance visant à (r)établir une proximité avec Dieu. C'est peut-être le cas de Paulina et Armentarius à qui Augustin adresse les paroles suivantes : *Nisi forte adhuc mundus amandus est, tanta rerum labe contritus, ut etiam speciem seductionis amiserit. Nam quantum illi laudandi atque praedicandi, qui dignati non sunt etiam cum mundo florente florere; tantum increpandi et accusandi sunt, quos perire cum pereunte delectat.*

¹³ L'expression *voti reus* signifie celui qui est lié par un vœu ou encore celui qui est débiteur d'un vœu. Le terme « *reus* » renvoie à l'idée de la dette que le débiteur a contractée pour avoir fait une promesse.

¹⁴ Aug.Hipp. *Epist.* 127, 8 : *Possem etiam pro modulo meo eosdem ipsos pertinentes ad dexteram regnumque coelorum in suis gradibus meritisque distinguere, atque ostendere quo differat vita conjugalis filios procreantium patrum matrumque familias, Ikverumtamen religiosorum ac piorum, ab ea vita quam vos Deo vovistis, si nunc ad eam vovendam exhortandus esses; sed quia iam vovisti, iam te obstrinxisti.*

¹⁵ Dans la 6^e section de la lettre 127, Augustin emploie le terme *redere* dans presque toutes ses formes verbales avec un fort usage de l'impératif et de l'adjectif verbal rappelant l'idée de l'obligation d'accomplir le vœu. Avec *debere* et *debitor*, l'évêque cherche-t-il à prouver davantage cette reconnaissance de dette qu'Armentarius devait signer moralement.

conjugale est perçue comme un moyen de combattre la concupiscence si on se réfère aux propos d'Augustin suivants :

Que votre consentement soit un don sur l'autel céleste du Créateur, que la concupiscence soit vaincue, que le lien de l'amour soit d'autant plus fort que saint. Réjouissons-nous pour vous, dans la grâce abondante du Christ, chers enfants honorables et illustres Seigneurs¹⁶.

La connotation péjorative du terme « *concupiscentia* » (concupiscence) appartient au langage chrétien parce qu'elle a été surtout théorisée par Augustin lui-même. En effet, selon l'évêque d'Hippone, le terme en lui-même désigne le penchant à jouir des biens ou des plaisirs terrestres, voire sensuels, mais il considère la concupiscence comme une maladie que les époux doivent combattre¹⁷. En fait, Augustin ne fait que suivre la logique de son raisonnement lorsqu'à la fin de la lettre 127, il fait de la continence conjugale un moyen de combattre la concupiscence présente au sein du lien hyménal.

Il faut quand même reconnaître que l'évêque d'Hippone avait une certaine aversion de la sexualité quoiqu'il ne l'avoue pas de façon explicite. Ses prises de position et ses allusions aux stoïciens dans le *Contra Julianum*¹⁸ peuvent confirmer le sentiment de turpitude et de mépris envers la sexualité – fût-elle présente dans le mariage – parce qu'il la considère comme un instrument de réalisation de la concupiscence. Cependant, si la continence conjugale est une arme contre la concupiscence, elle demeure tout de même un projet difficilement réalisable. Nous verrons donc les limites de cette entreprise difficile dans la lettre 262 qu'Augustin adresse à Ecdicia.

¹⁶ Aug. *Epist.* 127,9 : *Sit vester consensus oblatio ad supernum altare Creatoris, et victa concupiscentia, tanto fortius quanto sanctius vinculum caritatis. Gaudeamus de vobis in abundantia.*

¹⁷ Aug. Hipp., *De nuptiis et concupiscentia*, VIII.9 : *Non solum igitur coniugatus fidelis vase non utatur alieno, quod faciunt a quibus uxores adpetuntur alienae, sed nec ipsum proprium in concupiscentiae carnalis morbo possidendum sciat.*

¹⁸ Voir Augustin, *Contra Julianum*, IV. 59-60. Sa polémique avec Julien d'Éclane à propos de la volupté et les passions lui permet de rappeler le sentiment de rejet que les Stoïciens manifestaient devant les plaisirs du corps.

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

3. Confusion ou compréhension littérale du message d'Augustin sur la continence conjugale: analyse du chapitre 8 du *De bono conjugali* et de la lettre 262

À Rome la pudeur (*pudicitia*) et la continence (*continentia*) sont considérées comme des vertus. Quand on parle de la *pudicitia*¹⁹, c'est la femme qui est au cœur du débat. En effet, on reconnaissait la valeur d'une *matrona* par sa capacité à être pudique. D'ailleurs, l'histoire de Verginia, une patricienne unie à un plébéien, permet de mesurer l'importance et la valeur sociales que revêtait cette notion, non seulement chez la femme romaine, mais mieux encore, au regard de toute la société elle-même²⁰.

La continence, quant à elle, est d'un rang supérieur à la pudeur conjugale selon Augustin d'Hippone, et elle ne saurait se réaliser sans la Grâce²¹. Dans la lettre 262, une dame romaine du nom d'Ecdicia, reçoit des conseils et des remontrances de l'évêque Augustin²². En effet, cette lettre informe le lecteur sur les difficultés auxquelles la dame et son époux avaient été confrontés après avoir entamé une vie de continence conjugale si on se réfère aux premiers propos de la missive :

Après avoir lu la lettre de votre révérence et interrogé le porteur de celle-ci sur ce qui restait à savoir, j'ai été profondément attristé que vous ayez voulu agir ainsi avec votre mari de sorte qu'il est tombé misérablement dans la déchéance de l'adultère faute de persévérance malgré la vie de continence dans laquelle il avait commencé à être édifié²³.

¹⁹ Le terme *pudicitia* peut signifier, à la fois, la déesse de la pudicité patricienne à laquelle Tite-Live fait allusion dans *Ab Urbe condita*, X, 23.

²⁰ Le récit que Tite-Live nous livre prouve l'attachement des Romaines à la *pudicitia*, une valeur si importante que les femmes patriciennes se l'approprièrent en la rattachant à leur statut social. Cette considération serait à l'origine d'un léger conflit lorsque Virginie, une patricienne mariée à un plébéien, s'était vue expulser du temple de la déesse *Pudicitia*. Elle forma un groupe femmes plébéiennes vouées au culte de *Pudicitia plebeia* en réponse à *Pudicitia patricia*. Voir Tite-Live, *Histoire romaine*, X, 23.

²¹ Aug. *De Nuptiis et Concupiscentia*, I, 3,4 : *Ecce et hoc donum esse dixit a Deo, etsi inferius quam illa continentia, in qua omnes volebat esse sicut se ipsum, tamen donum a Deo.*

²² Ecdicia fait partie de ce groupe de femmes romaines riches avec qui Augustin d'Hippone avait de rapports très proches d'où l'existence de la lettre 262. En sa qualité de guide spirituel, l'évêque d'Hippone fait des remontrances à cette dame pour son comportement déplorable à l'égard de son mari.

²³ Aug. *Epist.*, 262 : *Lectis litteris Reverentiae tuae, et earum perlatore interrogato quae interroganda restabant, vehementer dolui sic te voluisse agere cum marito, ut aedificium continentiae, quod in eo iam construi coeperat, amissa perseverantia in adulterii ruinam miserabiliter laberetur.*

En outre, sans concertation avec son mari, elle aurait décidé, seule, de se dépouiller de ses biens et de les offrir à deux moines, mettant ainsi en péril son mariage et même, l'avenir de son fils. Selon A. Mandouze, Ecdicia incarne une image déformée du christianisme²⁴ par son excès de zèle. Cependant, sans rejeter l'opinion de A. Mandouze sur le comportement de la dame, on peut axer la réflexion sur les causes d'une telle attitude pour savoir si Ecdicia n'était pas une victime de la conviction d'un monde en perdition, duquel il fallait se détacher afin d'entrer dans une réelle dynamique d'ascèse. Ce besoin urgent de purification de l'âme et d'espérance d'une vie heureuse aurait donc entraîné chez Ecdicia une lecture et une application aveugles et littérales des enseignements de son maître Augustin sur la question du mariage en générale et celle de la concupiscence en particulier.

En effet, la tendance du moment était que les nobles chrétiens riches avaient l'habitude d'offrir leurs biens pour épouser une vie de pauvreté matérielle dans une quête de richesse spirituelle. C'était le propre des riches dames romaines de l'aristocratie – réfugiées en Afrique et correspondantes de saint Augustin – d'avoir recours à certaines pratiques ascétiques : renoncement à une vie de luxe, abstinence sexuelle et continence conjugale.

Ecdicia appartenait à cette classe de la noblesse. Sauf qu'il faut remarquer que la plupart de ces femmes qui observaient cette rigueur ascétique vivait dans le célibat (veuve, religieuse, vierge) et donc elles pouvaient, en tant que tel, s'imposer une vie d'ascèse plus facilement, or Ecdicia était mariée. Alors pour comprendre l'attitude de cette dame nous proposons de faire une lecture croisée de quelques extraits du *De Bono conjugali* et de la lettre 262.

Traitant de la bonté du mariage au chapitre VIII du *De bono conjugali*, Augustin tient les propos suivants :

Ainsi nous louons le bien dans la chasteté conjugale de Suzanne²⁵, cependant nous lui préférons le bien d'Anne la veuve²⁶ et mieux encore celui de la vierge Marie²⁷

Il est clair qu'en faisant un parallélisme entre la chasteté de Suzanne, la viduité d'Anne et la virginité de Marie, Augustin préfère de loin le mode de

²⁴ A. Mandouze, 1982, *Prosopographie de l'Afrique chrétienne*. p. 334.

²⁵ L'histoire de Suzanne la chaste est évoquée au chapitre 13 du livre de Daniel.

²⁶ Anne était une prophétesse. Devenue veuve après avoir vécu sept ans avec son mari, elle se consacra à la prière et au jeûne. Voir, Luc, II, 36-37.

²⁷ Aug. Hipp. *De Bono conjugali*, VIII, 20-22 : *ita bonum Susannae in coniugali castitate laudamus ; sed tamen ei bonum viduae Annae ac multo magis Mariae virginis anteponimus.*

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

vie des deux dernières. Et donc en sa qualité de directeur spirituel, ses idées pourraient fortement orienter Ecdicia dans sa quête d'une vie de sobriété tournée vers une observance stricte des préceptes de son évêque. D'ailleurs, dans la lettre 262, on remarque que l'évêque d'Hippone lui reproche sa désobéissance et son orgueil quand celle-ci, à la place des habits ordinaires, mit des habits sombres, ceux des veuves ou des moines, fût-elle encore mariée. C'est pourquoi il le lui précise en ces termes :

À partir de ce moment éloigne de toi l'idée que tu déplairais à Dieu pour ne t'être pas revêtue comme Anne, mais comme Suzanne parce que ton époux est encore vivant²⁸.

À la lecture de cet extrait nous avons l'impression qu'Ecdicia aurait pris Anne la veuve comme référence malgré son statut de femme mariée ; ce qui rendait difficile son ménage. De même, l'extrait suivant, du *De Bono conjugali*, nous pousse à en faire un lien avec l'attitude désinvolte de la dame romaine Ecdicia :

Celles qui, à partir de leur fortune, prenaient soin du Christ et de ses disciples faisaient ce qui était bon, mais ceux qui ont abandonné toute leur fortune pour suivre plus facilement le Seigneur lui-même faisaient mieux²⁹.

Il est clair qu'à travers ce texte Augustin appelle au renoncement de la richesse matérielle pour se consacrer entièrement à la spiritualité ; il n'est donc pas fortuit de voir certains de ses disciples – et surtout les femmes – suivre scrupuleusement et sans discernement ses préceptes³⁰. Ecdicia, mariée et mère d'un garçon, avait offert presque tous ses biens à deux moines qui étaient de passage sans le consentement de son époux. Ce geste avait suscité la colère et la haine du mari envers sa conjointe au point de rompre le vœu de continence qu'ils avaient ensemble formulé. Augustin lui fit la remarque suivante :

En effet, comme me l'a rapporté le porteur de ta lettre, puisqu'il savait que tu as donné tout ou presque tout ce que tu avais à deux moines qui étaient de passage, je ne sais lesquels, chargés ensuite de les distribuer aux pauvres, il te

²⁸ Aug. *Epist.* 262, 9. *Absit ut hinc displiceres Deo, quod coniuge tuo nondum defuncto, non indueris sicut Anna, sed sicut Susanna.*

²⁹ Aug. *De Bono conjugali*, 8 : *Bonum erat, quod faciebant, quae de substantia sua Christo ac discipulis eius necessaria ministrabant; sed melius, qui omnem suam substantiam dimiserunt, ut expeditiores eumdem Dominum sequerentur.*

³⁰ Augustin tissait des liens très forts avec les dames de la haute société romaine parmi lesquelles figurait Proba, une descendante de la *gens anicia*. Celle-ci apportait des soins à l'évêque d'Hippone durant ses moments de faiblesse. (Aug. *Epist.* 131 : « ...quod salutis nostrae religiosissimam curam geris »).

détesta avec eux, et ne les voyant pas comme des serviteurs de Dieu, mais plutôt comme des pilliers et des trompeurs qui s'aventurent dans les maisons d'autrui, indigné, il jeta au loin le fardeau si sacré qu'il avait porté avec toi³¹.

C'est dire donc combien les idées venant d'une autorité religieuse pouvaient avoir un effet négatif sur le comportement des disciples. Et si nous portons une observation superficielle de l'attitude d'Ecdicia envers son mari, nous nous empresserons de la condamner, quoiqu'elle ne fût pas exempte de reproches.

Mais pour comprendre et non accepter le comportement de la dame, le contexte historique et religieux de l'époque n'est pas à exclure. Car s'il est avéré que cette lettre a été écrite entre 412 et 418, donc après le sac de Rome, elle véhicule quand même les inquiétudes et les difficultés que l'évêque d'Hippone a rencontrées dans son projet de faire de la vie contemplative au sein du mariage une réalité supérieure à la vie active. Elle témoigne aussi de l'état d'esprit de beaucoup de contemporains d'Augustin sur la perception de la vie au lendemain de la chute de Rome. Ainsi les grandes catastrophes que l'humanité a connues, ont-elles souvent changé la mentalité des hommes qui, faute de solution, se mettent soit à scruter le ciel pour espérer une éventuelle épiphanie soit à changer de mode de vie pour être en adéquation avec les préceptes religieux.

La peur et l'angoisse ont quelque fois conditionné et motivé les actions des hommes. Mais si Augustin encourage Armentarius et Paulina à s'engager parfaitement dans une vie de continence c'est qu'il demeure convaincu que c'est la meilleure manière d'éviter le péché de la concupiscence et de vivre une sexualité spirituelle.

Conclusion

En définitive, il convient de noter d'abord que la réception du message d'Augustin sur la continence conjugale par le couple Armentarius et Paulina puis par Ecdicia, arrive dans des moments de troubles, d'angoisse et de

³¹ Aug. *Epist.* 262 : *Sicut enim mihi retulit perlator epistolae tuae, cum cognovisset quod omnia vel pene omnia quae habebas, nescio quibus duobus transeuntibus monachis tamquam pauperibus eroganda donaveris; tunc ille detestans eos tecum, et non Dei servos, sed domus alienae penetratores, et tuos captivatores et depraedatores putans, tam sanctam sarcinam quam tecum subierat, indignatus abiicit.* Traduction : En effet, comme me l'a rapporté le porteur de ta lettre, puisqu'il savait que tu as donné tout ou presque tout ce que tu avais à deux moines qui étaient de passage, je ne sais lesquels, chargés ensuite de les distribuer aux pauvres, il te détesta avec eux, et ne les voyant pas comme des serviteurs de Dieu, mais plutôt comme des pilliers et des trompeurs qui s'aventurent dans les maisons d'autrui, indigné, il jeta au loin le fardeau si sacré qu'il avait porté avec toi.

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Contexte et problématique de la réception du message d'Augustin d'Hippone sur la *Continentia conjugalis* après 410 : Analyse du chapitre VIII du *De bono conjugali* et des lettres 127, et 262 d'Augustin d'Hippone

questionnement sur le sens et l'essence de la vie. Ensuite, si les opinions d'Augustin sur la question du mariage, de la continence et de la concupiscence sont de loin antérieures à la rédaction des lettres 127 et 262, il demeure, tout de même, que les malheurs que Rome subissait, motivaient davantage les correspondants de l'évêque à la recherche du salut, par la voie de la continence conjugale. Puis, cette dernière, étant le moyen préconisé par Augustin pour combattre la concupiscence au sein du mariage, a besoin surtout du concours de la grâce, sans quoi elle ne peut être réalisée. Enfin, les difficultés qu'Ecdicia a rencontrées dans son foyer en voulant être continent dans le mariage et poursuivant une vie d'ascèse, sont la preuve, d'une part, d'un suivisme ou d'un manque de discernement dans la pratique de la religion, d'autre part, elles révèlent un profond besoin de renoncement, de conversion et de détachement des biens terrestres. Mais aussi, elles constituent les conséquences fâcheuses d'une vision négative sur la sexualité et de la défiance de l'évêque d'Hippone, lorsqu'il considère le mariage comme un bien inférieur à la continence.

Références bibliographiques

- Augustinus Hipponensis. *De nuptiis et concupiscentia libri duo*, S.Aurelii Augustini, opera omnia-editio latina, liber primus, : lien : https://www.augustinus.it/latino/nozze_concupiscenza/index2.htm
- Brown P., 2001, *La vie de Saint Augustin*, édition du Seuil, Paris.
- Cicéron, 1878, *La République*, traduite d'après le texte découvert par M. Mai avec un discours préliminaire et ses suppléments historiques par M. Villemain, Paris.
- Dualey M., 2015, « A quelle date Augustin a-t-il pris ses distances vis-à-vis du millénarisme ». *RE Aug* 46, 2000, p. 31-60.
- Mandouze A., 1982, *Prosopographie Chrétienne du Bas-Empire , I. Prosopographie de l'Afrique chrétienne (305-533)*, Paris, édition du Centre National de la Recherche Scientifique, p. 5-1323. (Études d'antiquités africaines).
- Sant'Agostino, 1971, *Le lettere*, II, Volume XXII, (124-184/A), testo latino dall'edizione maurina confrontato con il corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, traduzione e note di Luigi Carrozzì. Città Nuova Editrice, via degli Scipioni, 265, Roma.
- Sant'Agostino, 1974, *Le lettere*, III, Volume XXIII (185-270), testo latino dall'edizione maurina confrontato con il corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, traduzione e note di Luigi Carrozzì. Città Nuova Editrice, via degli Scipioni.
- S. Aurelii Augustini omnia oera - editio latina > PL 40 > De bono coniugali liber unus65, Roma. : https://www.augustinus.it/latino/dignita_matrimonio/

SCIENCES DE L'ANTIQUITÉ

Sergino Paolo César DIÉDHIU

Scheid. J, 2014, « Le vœu non acquitté : une originalité de la piété romaine »,
Systèmes de pensée en Afrique noire, 19, p. 33-38.

Virgile, 1942, *Les bucoliques*, Texte établi et traduit par : Eugène De Saint-Denis,
Paris.